

# **Comité de projet**

## **Ferme d'Olferding - DESTREN**

Vendredi 11 octobre à 10h30 – Hôtel Kloster à Hornbach

### **Personnes invitées :**

- Cf. Document en annexe

### **Présents :**

- Cf. Document en annexe

### **Excusé :**

- Frédérique LAVA-STIEN, Directrice territoriale Meuse et Moselle, ENEDIS

### **Définition d'un comité de projet :**

L'article R.211-5 du code de l'énergie définit le comité de projet ainsi : « Le comité de projet [...] assure une concertation préalable des parties prenantes [...] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Les membres du comité de projet sont énumérés à l'article R.211-7 du code de l'énergie.

### **La réunion du comité de projet du 11.10.24 :**

Conformément à l'article R. 211-10 du code de l'énergie, il a été présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet,
- Ses principales caractéristiques,
- Ses enjeux socio-économiques,
- Son coût prévisionnel,
- Sa puissance projetée,
- Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales,
- Une justification du choix du site,
- Un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées.

Au-delà des obligations légales, il a également été présenté le projet agricole et les grands principes de la coactivité agricole et solaire.

Pendant la présentation, un dialogue s'est engagé entre les membres et a porté sur plusieurs sujets :

- **La question du Zéro Artificialisation nette (ZAN) : Est-ce que le projet ampute des capacités d'urbanisation de la commune ?**

Réponse : Le projet a été étudié de manière à ne pas amputer les capacités d'urbanisation de la commune. Des précisions sont tout de même encore attendues sur l'application de l'arrêté du 29 décembre 2023 sortant les projets agrivoltaïsme du décompte ENAF (Espaces agricoles naturels et forestiers).

- **La question de l'électricité produite et de son acheminement. Est-ce que le raccordement peut passer par les communes allemandes, et est-ce que cela impliquera une retombée de taxes pour ces communes ?**

Réponse : Le gestionnaire de réseau en charge du raccordement (ENEDIS) est décisionnaire quand au tracé. Néanmoins, un passage par l'Allemagne est peu probable. Les taxes sont payées à la commune d'accueil du projet et non pas aux communes traversées par les câbles permettant le raccordement.

- **La question des enjeux paysagers. Quels sont les impacts paysagers des panneaux et des clôtures ? Est-ce que les 44 hectares sont clôturés ?**

Réponse : Les 44 hectares sont clôturés d'un seul tenant pour faciliter les pratiques agricoles (des passages pour la petite faune seront prévus). Les clôtures seront doublées de haies sur certaines parties du projet afin de limiter les impacts paysagers sur les points sensibles. Le bureau d'études paysage a étudié l'ensemble des impacts potentiels du projet et proposé des mesures (haies paysagères, arbres fruitiers...)

- **Les problématiques de ruissellement. Quels sont les impacts du projet sur le ruissellement ?**

Réponse : Les trackers permettent une bonne gestion du ruissellement (se relèvent lors des épisodes pluvieux). De plus, un écart de quelques centimètres entre chaque table permet écoulement de l'eau en dessous des tables et il est à noter que les panneaux ne représentent que 20 % de la surface. Un travail sur les bandes enherbées et le changement de sens de culture sur une partie du projet permettra de permettre une baisse du ruissellement. Le projet aura un impact neutre voire positif sur le ruissellement. L'étude d'impact l'analysera.

- **La question du tourisme. Quels vont être les impacts du projet sur notre développement touristique et nos projets notamment de sentier d'excellence ?**

Réponse : L'impact visuel va être mesuré avec différents photomontages et l'insertion paysagère du projet a été réfléchi de manière à minimiser les impacts. Nous pensons qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre produire de l'énergie sur votre territoire et développer le tourisme. Nous avons proposé au Conseil municipal de Schweyen de travailler sur le sentier et de penser les mesures d'accompagnement du projet autour de ce sentier.

- **La question de la procédure. Quels sont les possibilités pour les communes de donner leurs avis sur un projet comme celui-ci ? Comment les habitants de nos communes seront associés ?**

Réponse :

Concernant les communes allemandes : Sauf à ce que l'étude d'impact ne conclut à des incidences notables sur l'environnement allemand, ou que la DDT soit saisie par l'Etat allemand, les communes allemandes ne seront pas consultées. En effet, la procédure de consultation de l'Etat voisin (art. R.122-10 du code de l'environnement) ne s'applique que dans ces deux cas. Les communes allemandes ne seront pas saisies directement par la DDT, mais par l'autorité étatique allemande si la DDT la saisit.

Cette procédure prévoit une consultation de l'Etat voisin avant l'enquête publique, qui peut associer les communes à la procédure.

Concernant la commune de Schweyen et la communauté de commune : la DDT informe le maire et le président de l'EPCI du projet dès réception de la demande de PC (art. L.314-39 du code de l'énergie). La consultation a lieu avant l'enquête publique (art. R.122-7 du code de l'environnement & art. R\*.423-50 du code de l'urbanisme). La commune de Schweyen et l'intercommunalité ont deux mois pour rendre leurs avis (art. R.122-7 du code de l'environnement), qui seront joints au dossier d'enquête publique.

De manière générale, il n'a pas été soulevé de problématiques rédhibitoires.

Conformément à l'article R. 211-10 du Code de l'Énergie, ces documents sont accessibles au public par voie électronique sur le site internet de Vent d'Est.

### **Les conséquences que Destren Energies entend tirer des observations émises :**

Madame la Maire de SCHWEYEN indique que le Conseil municipal donnera un avis favorable à ce projet uniquement s'il considère que les habitants de Schweyen jugent ce projet acceptable et qu'il permet la sauvegarde du patrimoine paysager de la commune, peu importe les considérations financières. Il est donc primordial pour Destren Energies de présenter ce projet aux habitants lors d'une permanence publique en mairie de Schweyen. Des dates sont proposées à Madame la Maire.

Un rendez-vous sera pris avec Madame la Directrice du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNR) afin de travailler sur les mesures environnementales et paysagères afin d'être en adéquation avec les objectifs du PNR.

Un travail avec le Conseil municipal de Schweyen est à engager afin de proposer des mesures d'insertion du parc agrivoltaïque vis-à-vis du projet de classement du sentier de randonnée en sentier d'excellence.



*Comité de projet du 11 octobre 2024*

# Annexes

Projet Oflerding				
Liste de contact - Comité de projet				
ENTITE / COMMUNES	CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	STATUT
Mairie de Schweyen	Mme	Cathia	HEIM	Maire
COMCOM Pays de Bileche	M.	David	SUCK	Président
Syndicat Intercommunal des eaux Schweyen	M.	Boris	HAUF	Président
PNR	M.	Nathalie	Maraj-Guthmuller	Présidente
SDIS	M.	François	VALLIER	Directeur départemental et chef de corps des services d'incendie et de secours
Terrain Moto-cross Schweyen MX	M.	Felix	MAURER	Président
Servie énergie : ENEDIS	M.	Hervé	LUTHRINGER	Directeur Régional
Association pour la valorisation et le développement de Schweyen	M.	Grégory	BUCHHEIT	Président
Mairie de Hornbach	M.	Daniel	MULLER	Maire
Mairie de Robbing	M.	Gaston	LEICHTNAM	Maire
Mairie de Walschbronn	M.	Christian	SCHWALBACH	Maire
Mairie de Loutzweiler	M.	Laurent	HÖLTER	Maire
Mairie de Breidenbach	M.	Chris	MATHI	Maire
Gemeinde Mausebach	M.	Bernhard	KRIPPLEBEN	Maire
Gemeinde Bilsstael	M.	Bernd	HERTZLER	Maire
Gemeinde Hornbach	M.	Thomas	HOHN	Maire

## FEUILLE D'EMARGEMI

Comité de projet pour le projet agrivoltaïque du 11.10.24 sur la commune de SCHWYEN

Hôtel Kloster Hornbach

NOM/NAME	Prénom/Vorname	Qualité (Bürgermeister...)
ROSSATH	Georgien	AMO GewGew
HÖLTER	Laurent	Maire
LEICHTMAN	ASTON	Maire
Leonard	Yves	Adressen
BUCHHEIT	Gabriel	syndicat des Eau Schwyrer
JROB BAUER	Riva	Directrice SYCOA
Him	Ethia	Maire
Karl Ludwig	François	porteur de projet
Waldemar	YVES	porteur de projet
Horn	Thomas	Hornbach Bürgermeister

## FEUILLE D'EMARGEME

Comité de projet pour le projet agrivoltaïque du 11.10.24 sur la commune de SCHWYEN

Hôtel Kloster Hornbach

NOM/NAME	Prénom/Vorname	Qualité (Bürgermeister...)
Schweibisch	Christina	Maire de Weiskirchen
Conrad	Heinrik	Beigeordneter Hornbach
Christ	Hake	Beigeordnete Hornbach
Hrippelstein	Bernhard	Bürgermeister
Dahlhausen	Fanire	Beigeordnete Kauschbach
Neufang	Dieter	Beigeordneter Nauersbach

Présents non-signataires, représentants de Vent D'Est et Destren Energies :

- Perrine Sperandio, cheffe de projet sénior
- Anne-Lise Lechapelain, Ingénieure agro-développement,
- Damien Hebrard, Responsable développement,
- Jean-Michel Sylvestre, Directeur Général Vent D'est